



Abondance, le 15 février 2022.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'Abondance d'Événements organisera les **Baïses et Marché Gourmand, marchés de producteurs et d'artisans d'Abondance ou de proximité** proposés sous la halle du village et sur la place, **chaque jeudi du 14 juillet au 11 août 2021 de 16h à 20h**. Attention modification des horaires par rapport à l'année précédente.

Vous pourrez venir vous installer et préparer votre stand dès 15 heures. Des tréteaux et une table seront mis à votre disposition.

Votre emplacement vous sera indiqué chaque jeudi.

Le nombre de places étant limité, nous vous informons que la date de retour de la feuille Règlement/Inscription sera prise en compte pour l'inscription définitive aux Baïses, Abondance d'Événements pourra également faire une sélection des exposants en fonction des produits proposés.

Le tarif pour l'inscription au Marché des Baïses est un prix unique forfaitaire pour la saison de 15 € par exposant, quel que soit le nombre de participation.

Votre inscription sera définitive dès la réception complète du dossier.

Dans l'attente de vous revoir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Abondance d'Événements

Règlement – Inscription

1. Pour participer aux Baïses, les exposants doivent au préalable retourner :
 - leur **bulletin de Règlement-Inscription** complété et signé,
 - la **copie de leur attestation d'assurance Responsabilité Civile Privée ou Professionnelle**.
2. Il sera mis à disposition de chaque participant une chaise et une table de 2.20 m ou 3m selon disponibilité et possibilité. A charge à l'exposant d'apporter son propre matériel d'exposition si nécessaire, stand, barnum, table, chaise pliante, parasol, nappe, déco, ...
3. Chaque participant est responsable de ses articles et de son matériel pendant toute la durée de l'évènement, une assurance responsabilité civile sera exigée.
4. Chaque exposant devra s'assurer de la sécurisation de son exposition vis-à-vis des clients et visiteurs. Tout incident ou accident sera sous la seule responsabilité de l'exposant.
5. L'Association organisatrice se chargera de l'application des mesures sanitaires applicables à cette période :
 - de l'affichage des gestes barrières
 - d'un espacement suffisant entre les stands,
 - de conseiller le port du masque qui pourra être obligatoire.
6. Il est demandé aux exposants de respecter aussi la mise en place des règles de base comme par exemple : favoriser les paiements sans contact, désinfection des balances, caisses, terminaux bancaires, lavage des mains au gel hydroalcoolique, etc. ... ,
7. Concernant les dégustations de vins : ne pouvant vous permettre le lavage des verres selon les normes sanitaires, il vous sera demandé d'utiliser des solutions qui soient compatibles avec les règles sanitaires
8. Suite aux espacements demandés entre chaque stand et suivant le nombre d'exposants, ceux-ci pourront être placés sous la halle ou à l'extérieur, à la seule discrétion de l'Association organisatrice.
De ce fait, afin de ne pas pénaliser certains, **les emplacements ne seront pas obligatoirement les mêmes d'une semaine à l'autre**. Le choix de l'emplacement est fait uniquement par l'Association organisatrice. En cas de non-respect une exclusion définitive des Baïses pourra être faite.
9. Pour le Marché Gourmand, les emplacements pourront se faire à l'extérieur de la halle
10. Afin de ne pas pénaliser les autres demandes d'exposants et la mise en place, **toute absence à une date sans avoir prévenu par écrit - mail ou sms – entraînera automatiquement une non-participation aux prochaines dates**
11. **L'inscription et la participation aux Baïses implique tacitement l'acceptation du règlement.**

Nom - prénom : N° téléphone :

Adresse mail :

Adresse :

Activités / objets proposés :

Dates	14 juillet	21 juillet	28 juillet	4 août	11 août
Sera présent : indiquer OUI ou NON					

L'inscription au Marché des Baïses est un prix unique forfaitaire pour la saison de 15 € par exposant, quel que soit le nombre de participation. **Le règlement se fera lors de la 1ere exposition.**

signature/tampon :

Tout dossier d'inscription incomplet ou non signé ne sera pas pris en compte.